

## Appel d'offre PCSI 2010- DOCUMENT DE PRÉSENTATION

La procédure de sélection se déroule en deux phases

***Phase 1 : dépôt d'une pré-proposition***

**Date limite du dépôt des dossiers de pré-proposition : 15 mars 2010**

***Phase 2 : dépôt du dossier complet pour les pré-propositions retenues***

### DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Ce document fournit les informations nécessaires au dépôt d'un dossier de *projet de coopération scientifique inter-universitaire* (PCSI).

Afin d'introduire une candidature vous devez retourner votre pré-proposition en 2 versions :

1/ **2 exemplaires papier par courrier** à l'adresse du Bureau Moyen-Orient de l'AUF ou des campus numériques francophones (voir la liste des implantations du Bureau Moyen-Orient de l'AUF à la page 4).

2/ **par voie électronique** à l'adresse : [psci.moyen-orient@auf.org](mailto:psci.moyen-orient@auf.org)

Toutes les informations sont disponibles à l'adresse suivante :

[www.auf.org/regions/moyen-orient/](http://www.auf.org/regions/moyen-orient/)

### 1. PRÉSENTATION DE L'ACTION DE PROGRAMME

Cette action de programme s'adresse aux **enseignants** et aux **chercheurs** des **institutions membres** de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), dans la région Moyen-Orient.

**Tous les deux ans**, l'AUF lance un appel à Projets de coopération scientifique inter-universitaire (PCSI) qui peuvent être de **deux types** : **(1) Projets partagés de recherche (et/ou de formation à la recherche)** et **(2) Projets partagés formation**. La subvention qui est accordée ne sert pas à conduire une recherche de longue durée, mais à **donner l'impulsion à une action de coopération dans une logique de structuration durable**.

Cette action a pour objectif principal le **développement local et régional et le renforcement de la recherche scientifique au Moyen-Orient**.

Les projets doivent être **multilatéraux**.

### 2. PRINCIPAUX OBJECTIFS POURSUIVIS

Objectif général :

- impulser une logique de structuration durable à la coopération **scientifique, académique et institutionnelle**

Objectifs spécifiques

- Le renforcement scientifique des universités de la région Moyen-Orient
- Le développement de la coopération multilatérale entre universités du Nord et du Moyen-Orient
- L'appropriation de savoirs et leur adaptation aux réalités régionales du Moyen-Orient
- Le soutien aux jeunes chercheurs
- L'aide à la production et à la diffusion de savoirs endogènes de la région Moyen-Orient
- La promotion de cadres féminins dans la recherche et l'enseignement au Moyen-Orient

### 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets sont introduits par un établissement membre de l'AUF dans la région Moyen-Orient et menés par un **réseau** d'un **minimum de trois établissements ou institutions de pays différents dont au moins deux du Sud**. **Sont prioritaires les partenariats régionaux entre les universités membres de l'AUF au Moyen-Orient**. (vérifier sur [www.auf.org/membres](http://www.auf.org/membres)).

N.B. Les établissements non membres de l'AUF comme les entreprises dont la participation peut contribuer à la mise en oeuvre du projet peuvent joindre le partenariat **sans être pris en charge par le soutien direct de l'AUF**.

### 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION ET CRITÈRES DE SÉLECTION (suite)

Parmi les **critères** retenus pour la sélection des projets :

- la **qualité scientifique** du projet :
  - o qualité scientifique **intrinsèque** du dossier
  - o **innovation** et **apport** scientifique du projet
- le **rayonnement de la Francophonie au Moyen-Orient**
- l'**opportunité**, en particulier **régionale** :
  - o impact du projet sur le développement régional d'un pays de la région ou au Moyen-Orient
  - o impact sur le renforcement scientifique des universités de la région
  - o insertion de la région dans la recherche internationale
  - o perspectives de coopération inter-universitaire à terme
  - o production et la diffusion de savoirs endogènes du Moyen-Orient
  - o promotion de cadres féminins dans la recherche et l'enseignement au Moyen-Orient.
  - o implication des jeunes (doctorants ou chercheurs)
- le **co-financement de 30 % minimum** dans le cadre du partenariat PCSI est apprécié. Le co-financement peut se faire sous les formes suivantes: prise en charge des frais de séjour des missionnaires par l'établissement d'accueil, soutien documentaire, matériels ou produits scientifiques d'appui et/ou de fonctionnement, vacances des enseignants, décharges de cours, bourses de recherche, etc.
- **Une attention particulière sera portée à la valorisation du projet.** Les publications et communications effectuées dans le cadre du projet devraient être déposées sur le **site des archives ouvertes** de la Conférence des Recteurs de la Région du Moyen-Orient (CONFREMO) : <http://hal-confremo.archivesouvertes.fr>

Les projets doivent entrer dans **l'une des deux catégories suivantes** :

#### 1. Projets partagés de recherche (et/ou de formation à la recherche).

- Activités concernées : actions de recherche ponctuelles, de courte durée
- Bénéficiaires : enseignants chercheurs, jeunes doctorants ou post-doctorants
- Durée maximale de l'appui de l'AUF : 24 mois (attention : ne pas confondre avec la durée des activités)
- **Montant maximal par projet : 20 000 Euros**

#### 2. Projets partagés de formation

- Activités concernées : développement et mise en place d'un projet de formation au niveau master ou au niveau doctorat (ex. : adaptation de cursus au système « LMD » ; travail préparatoire pour la mise en place d'un master, d'une formation doctorale, etc.). Il ne s'agit pas en l'espèce de financer le fonctionnement d'une formation (mobilités étudiantes par exemple). Les activités ne concernent donc pas des formations déjà existantes.
- Bénéficiaires : enseignants/chercheurs, jeunes doctorants ou post-doctorants, personnel administratif
- Durée maximale de l'appui de l'AUF : 24 mois (attention : ne pas confondre avec la durée des activités)
- **Montant maximal par projet : 10 000 Euros**

### 4. PROCEDURE DE PRE-SELECTION, SELECTION ET ÉVALUATION SCIENTIFIQUES DES DOSSIERS

**La procédure de sélection se déroule en deux phases.**

#### Phase 1 : dépôt d'une pré-proposition :

**Tout d'abord**, les partenaires soumettent un projet de demande (une "pré-proposition") soit, un bref descriptif du projet (objectifs, principales activités, etc.) les partenaires concernés et un budget estimatif (formulaire de pré-proposition à télécharger : [www.auf.org/regions/moyen-orient](http://www.auf.org/regions/moyen-orient)).

La recevabilité des pré-propositions déposés sera assurée au niveau du bureau régional.

La pré-sélection des projets recevables se fera par la Commission Régionale d'Experts de l'AUF pour le Moyen-Orient.

Tous les déposants d'une pré-proposition seront informés des résultats de la pré-sélection.

Si la pré-proposition est acceptée, un projet détaillé devra être déposé lors de la seconde phase de sélection.

#### Phase 2 : dépôt du dossier complet pour les pré-propositions retenues

Les porteurs des projets pré-sélectionnés recevront les indications nécessaires pour la constitution du dossier final.

Le Conseil scientifique valide la sélection finale des projets. Les projets sont retenus à concurrence des financements disponibles.

Le Bureau Moyen-Orient informe les candidats du résultat de la sélection.

#### 5. FINANCEMENT DES PROJETS

Le soutien apporté par l'AUF ne concerne que les dépenses suivantes :

- **missions d'enseignement, de recherche et d'expertise** (billets d'avion au meilleur coût, frais de séjour ne pouvant excéder, par jour, 140 € au Nord et 110 € au Sud ; frais de séjour plafonnés à 21 jours)
- **bourses d'aide à la recherche** pour de jeunes chercheurs (ne peuvent excéder 25% des crédits sollicités – billets d'avion au meilleur coût, bourse d'un maximum de 850 € par mois pour une mobilité au Nord et de 730 € pour une mobilité au Sud)
- **soutien documentaire, publication et mise en ligne de contenus**
- **matériels ou produits scientifiques et d'appui** (20 %, au maximum, des crédits sollicités)
- **contribution aux frais de fonctionnement** (10 %, au maximum, des crédits sollicités)

*Important* : Toute assurance (voyage, santé, rapatriement sanitaire, responsabilité civile, vol, etc.) est de l'entière responsabilité des bénéficiaires de la subvention. L'AUF décline toute responsabilité en ce domaine.

**Lorsque le projet est retenu, une lettre de notification** indiquant le montant accordé et précisant les modalités des engagements financiers, est envoyée au responsable du projet par le bureau régional de l'AUF.

#### 5. FINANCEMENT DES PROJETS (suite)

La mise en œuvre du soutien de l'AUF et le suivi du projet sont assurés par le Bureau Moyen-Orient, en relation avec la Commission régionale d'experts de l'AUF chargée de l'évaluation du projet.

Les **crédits** sont versés par le Bureau Moyen-Orient, en deux **tranches** :

- la **première** (50% du soutien accordé) après le retour au Bureau Moyen-Orient, de la **convention complétée et signée** ;
- la **deuxième** (50% du soutien accordé) après présentation au Bureau Moyen-Orient, d'un **rapport d'exécution à mi-parcours** (rapport administratif et financier accompagné des pièces justificatives, et rapport scientifique). L'appréciation favorable de ce rapport par la Commission régionale d'experts de l'AUF, conditionne le versement de la deuxième tranche.

En l'absence de rapport final, le responsable du projet devra restituer la totalité de la subvention.

Les crédits ouverts pour un projet doivent impérativement être dépensés dans les **deux ans** (années civiles).

#### 6. CALENDRIER

- 1er janvier 2009** Lancement de l'appel d'offre à pré-proposition des PCSI
- 15 mars 2010** Clôture de l'appel à pré-proposition
- 15 avril 2010** Sélection des pré-proposition par la Commission régionale d'experts  
Lancement de la seconde phase
- 31 août 2010** **Date limite des dépôt des projet finaux**
- Décembre 2010** Sélection des projets par la Commission scientifique centrale et validation par le Conseil Scientifique
- janvier 2011** Démarrage des projets

**Implantations du Bureau Moyen-Orient de l'AUF**

Consulter le site du BMO [www.auf.org/regions/moyen-orient/](http://www.auf.org/regions/moyen-orient/) pour les mises à jour éventuelles.

**Pour Chypre, Djibouti, Emirats Arabes-Unis, Irak, Iran, Jordanie, Liban, Pakistan, Palestine, Yémen**  
**Agence universitaire de la Francophonie - Bureau Moyen-Orient**

Rue de Damas  
B.P. 11-9082, Riad El Solh - 1107 2280  
Beyrouth - Liban

Téléphone : +961 (1) 420 270  
Télécopie : +961 (1) 615 884  
[pcsi.moyen-orient@auf.org](mailto:pcsi.moyen-orient@auf.org)

<i>Pour l'Egypte</i>	<i>Pour Alep</i>	<i>Pour Damas</i>
<p><b>Campus numérique francophone d'Alexandrie</b></p> <p>Université Senghor 1, Place Ahmed Orabi, El Mancheya, B.P. 21111-415, Alexandrie - Egypte</p> <p>Téléphone : +20 3 48 43 560 Télécopie : + 20 3 48 50 532 <a href="mailto:info@eg.auf.org">info@eg.auf.org</a></p>	<p><b>Campus numérique francophone d'Alep</b></p> <p>Université d'Alep B.P. 12355 Alep - Syrie</p> <p>Téléphone : +963 21 263 44 06 Télécopie : +963 21 263 44 07 <a href="mailto:cnf-alep@auf.org">cnf-alep@auf.org</a></p>	<p><b>Campus numérique francophone de Damas</b></p> <p>Université de Damas 6, rue Omar Bin Abdul Aziz Al Mezzeh B.P. 13141 Damas - Syrie</p> <p>Téléphone : +963 11 212 28 71 Télécopie : +963 11 213 02 36 <a href="mailto:cnf-damas@auf.org">cnf-damas@auf.org</a></p>